

L'Afrique du Sud en devenir

Autor(en): **Cuendet, Georges-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **48 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-139960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Afrique du Sud en devenir

Georges-André Cuendet
*Economiste,
Genève*

Les voyages font souvent ressortir, auprès des personnes qui les effectuent, des réactions contradictoires : En se déplaçant, certains ne cherchent qu'à confirmer les opinions préconçues qu'ils véhiculent avec eux. A cette attitude s'oppose celle du voyageur qui se veut un observateur sans préjugés ni parti pris, quitte à être décontenancé par ce qu'il voit et entend. L'essai qui suit se place dans une telle perspective. Il résulte d'un voyage d'étude de plusieurs semaines en Afrique du Sud, peu après le discours désormais historique prononcé le 2 février 1990 par M. Frederik Willem de Klerk, Président de l'Etat Sud-Africain depuis le 20 septembre 1989. L'un des éléments clés de ce discours résidait dans la levée de l'interdiction de diverses organisations, notamment du Congrès National Africain (ANC), du Congrès panafricain (PAC) et du parti communiste sud-africain. Si l'opinion publique mondiale a ressenti plus encore comme un événement médiatique la libération neuf jours plus tard de M. Nelson Mandela, l'un des fondateurs de l'ANC, c'est le 2 février qui constitue en réalité le véritable tournant dans l'histoire contemporaine de l'Afrique du Sud.

LE POIDS DES FACTEURS ECONOMIQUES SUR L'HISTOIRE

Dans le flot de nouvelles et de commentaires sur l'Afrique du Sud déversé par les médias, les aspects politiques viennent très nettement au premier rang. En revanche, les éléments socio-économiques dans lesquels s'insèrent les développements politiques en cours ne reçoivent qu'une attention accessoire, à moins qu'ils ne soient carrément occultés. Il serait prétentieux de vouloir combler une telle lacune dans le cadre d'un court essai, mais il nous a paru en revanche légitime d'analyser à la lumière d'expériences vécues et de contacts directs quelques-unes des données essentielles d'un problème d'une extrême complexité.

Un tel exercice permettra de mettre en évidence le poids déterminant des facteurs économiques dans de nombreux développements historiques. Conçue jusqu'à une date relativement récente en termes d'exploits guerriers et d'intrigues politiques, l'histoire n'a en réalité jamais été dissociée de la vie économique. L'Afrique du Sud en fournit une démonstration particulièrement frappante.

Après être restée pendant des millénaires le domaine de tribus nomades de Bochimans et de Hottentots, l'extrémité sud de l'Afrique entre dans l'histoire cinq ans avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb lorsque le navigateur portugais Bartolomeu Dias double le Cap de Bonne-Espérance en 1488. Il faut cependant attendre plus d'un siècle et demi avant que cette région ne fasse l'objet d'un établissement permanent de la part des Blancs. C'est en effet le 7 avril 1652 que débarque dans la baie du Cap une expédition

d'environ 90 hommes, dirigée par Jan van Riebeeck. Celui-ci a reçu de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales la mission d'exploiter sur le site actuel de la ville du Cap une base de ravitaillement à l'intention de ses navires assurant la liaison avec Batavia dans l'île de Java. Cette date n'est postérieure que de 26 ans à l'achat de l'île de Manhattan par d'autres Hollandais. L'implantation européenne en Afrique du Sud peut donc se prévaloir d'une histoire qui remonte à près de trois siècles et demi.

De nouveaux colons, pour la plupart en provenance des Pays-Bas et d'Allemagne du Nord, se joignirent rapidement aux premiers pionniers. A partir de 1688, la Compagnie des Indes néerlandaises facilita l'immigration de quelques centaines de réfugiés huguenots chassés de France à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Même si bon nombre de familles sud-africaines portent encore aujourd'hui leurs noms, ces Huguenots se fondirent dans le substrat des colons blancs. Par opposition à des émigrés temporaires, ces colons constituèrent dès la fin du 17^e siècle un peuple qui trouva son homogénéité dans une religion (le calvinisme), un parler (l'afrikaans, dérivé du hollandais) et un mode de vie à la fois patriarcal et individualiste.

Pour exploiter le pays où ils s'étaient installés et qu'ils considéraient comme leur, les Afrikaners, ainsi qu'ils s'appelèrent, en vinrent à utiliser de la main-d'oeuvre extérieure, notamment en provenance de Malaisie. Par métissage avec des Hottentots ou des Blancs, cet apport de population allait former le groupe des métis qui compte actuellement plus de 3 millions de personnes. En revanche, les Afrikaners se refusèrent à toute cohabitation avec les indigènes, de toute façon peu nombreux dans la région du Cap, créant ainsi les bases de la politique de séparation raciale qui allait être connue sous le nom d'Apartheid.

Le poids des considérations économiques s'affirme à nouveau dès la fin du 18^e siècle lorsque les Britanniques occupent le Cap dont ils entendent à leur tour faire une base sur le chemin de la route des Indes. Le choc de deux cultures — l'une essentiellement patriarcale et l'autre axée sur des préoccupations commerciales et impérialistes — allait provoquer bien des conflits. Sous la pression de l'immigration britannique dans la colonie du Cap où l'anglais était devenu la seule langue officielle en 1822, bon nombre des Boers entreprirent d'émigrer vers le nord et le nord-est où ils entendaient vivre sans interférences extérieures. Ils le firent sous la forme d'un exode organisé qui eut lieu entre les années 1833 et 1854 et qui reste dans l'histoire sous le nom de «Grand Trek». Acteurs d'une épopée qui présente des points communs avec la migration des Mormons vers l'Utah à la même époque, ils créèrent deux républiques : l'Etat libre d'Orange, dont l'indépendance fut reconnue par le gouvernement britannique en 1854, et le Transvaal, qui se proclama indépendant l'année suivante sous le nom de République d'Afrique du Sud.

Parallèlement à ce mouvement s'en dessinaient deux autres qui allaient avoir des conséquences déterminantes pour l'Afrique du Sud : L'un émanait de la puissance britannique engagée dans une sorte de course poursuite avec les Boers, l'autre de tribus noires confrontées à la fois à l'expansionnisme blanc et aux bouleversements provoqués par la constitution dans la région du Natal actuel d'un royaume zoulou par un chef ambitieux et cruel, du nom de Chaka. Dans un environnement politique qui rappelle celui que les Espagnols trouvèrent au Mexique au début du 16^e siècle avec une ethnie redoutée, celle des Aztèques, l'Afrique australe devint vers le milieu du 19^e siècle le terrain de mouvements migratoires déstabilisateurs pour les tribus qui s'y trouvaient impliquées. Les Zoulous se

révélèrent cependant pour les Blancs des adversaires autrement plus redoutables et déterminés que les Aztèques l'avaient été pour les Espagnols, ainsi qu'en témoignent de nombreuses batailles dont ils furent à plusieurs reprises vainqueurs (c'est lors d'une de ces batailles que le fils unique de Napoléon III perdit la vie).

Ajoutant à la confusion, les Anglais qui s'étaient implantés le long de l'Océan Indien dans les riches terres du Natal, y importèrent dès 1860 des Indiens pour y cultiver leurs plantations de canne à sucre. Tous les ingrédients étaient ainsi posés pour un véritable casse-tête ethnique dont les protagonistes d'aujourd'hui ont reconnu qu'ils ne peuvent plus éluder les conséquences. A cette situation allait s'ajouter — et l'on revient ici au rôle déterminant de l'économie — les répercussions de la découverte en 1867 du premier diamant dans l'Etat libre d'Orange, puis en 1886 des gisements d'or du Witwatersrand qui se révélèrent de loin les plus riches du monde.

Pays jusqu'alors essentiellement voué à l'agriculture et à l'élevage, l'Afrique du Sud se vit propulsée au rang d'un Eldorado minier plus fabuleux encore que la Californie quarante ans plus tôt. Par un paradoxe de l'histoire, l'Etat libre d'Orange et le Transvaal, dont la création répondait à la volonté des Boers de vivre sans interférences extérieures, se virent envahis par des masses d'immigrants de toutes origines. Ils suscitèrent aussi un regain de convoitise de la part de la Grande-Bretagne qui entendait bien contrôler à son profit les richesses ainsi découvertes. Les tensions ne firent que croître entre les deux petites républiques et l'Empire britannique, pour déboucher en octobre 1899 sur un conflit armé qui se prolongea jusqu'en 1902. Sorte de «remake» de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, la «guerre des Boers» se termina inéluctablement par la défaite de ces derniers, dont les deux républiques devinrent des colonies britanniques.

Désormais unifiée sous la tutelle de ses nouveaux maîtres, l'Afrique du Sud va connaître un développement économique spectaculaire, mais aussi un renforcement de l'Apartheid. C'est ainsi que Lord Milner, devenu en 1902 Haut-Commissaire de l'Afrique du Sud britannique, s'opposa avec force à l'octroi de pouvoirs politiques aux Noirs. Une «Commission des affaires indigènes» nommée par lui posa le principe d'une ségrégation raciale entre Blancs et Noirs sur une base territoriale et approuva l'établissement de zones réservées aux Noirs urbanisés.

DEUX PROCESSUS EN SENS CONTRAIRE

Les années qui suivirent l'institution de l'Union sud-africaine le 31 mai 1910 allaient être marquées par deux processus en sens contraire. Le premier consista dans la reconquête pacifique des pouvoirs politiques par les vaincus de 1902. Parmi les étapes de cette reconquête, mentionnons la reconnaissance de l'afrikaans comme deuxième langue officielle de l'Afrique du Sud en 1925, la victoire du Parti National (NP), dont M. de Klerk est issu, aux élections générales de 1948, puis en 1961 le retrait de l'Afrique du Sud du Commonwealth britannique pour devenir une république. Cette reconquête du pouvoir politique sur les Anglais a donc été un succès éclatant pour les Afrikaners, d'autant plus qu'ils ont également réussi, depuis 1948, à concentrer dans leurs mains une partie importante de la puissance économique qui était précédemment l'apanage des anglophones.

Quant au second processus, il s'est traduit par la mise en place par étapes d'un système de séparation raciale qui a dépossédé les non-Blancs de beaucoup de leurs libertés politiques et économiques. En 1913, le gouvernement adopta la loi sur les territoires indigènes («Native Land Act») qui donnait à l'Apartheid sa base légale. Cette loi désignait comme «territoire noir» environ 8% — certes parmi les plus fertiles — de la superficie du pays (proportion portée à 13% en 1936) et interdisait la vente à des Noirs de terrains situés hors de ces réserves. Comme le relèvent Leon Louw et Frances Kendall dans un livre paru en 1986 sous le titre «South Africa/The Solution», les Noirs ne s'opposèrent pas à l'origine au **principe** de la ségrégation territoriale, mais aux aspects **économiques** de celle-ci, en particulier l'interdiction d'acquérir des terrains en territoire «blanc» et le droit donné aux agriculteurs blancs d'évincer des Noirs de régions où ils vivaient souvent depuis des générations.

Tant la ségrégation territoriale que la ségrégation économique allaient évoluer jusqu'à l'impasse à laquelle le gouvernement sud-africain doit aujourd'hui faire face. Sur le plan **territorial**, la loi sur la constitution de bantoustans («Black Homelands Constitution Act»), adoptée en 1971, visait à créer des territoires noirs autonomes, étant entendu que les habitants de ces territoires auraient la faculté de s'administrer comme ils l'entendaient et donc d'y disposer de droits politiques qui leur étaient refusés dans le reste du pays. Dix entités de ce type ont été créées, dont quatre sont devenues nominalement indépendantes et six sont demeurées des parties intégrantes de la République d'Afrique du Sud. Leur population totale est actuellement de quelque 14 millions, ce qui représente la moitié de tous les Noirs vivant en Afrique du Sud. Leurs frontières ont été tracées de manière à correspondre à l'implantation des ethnies auxquelles ces entités devaient servir de foyers («homelands»), ce qui a conduit à la constitution de quarante enclaves à l'intérieur de la République.

La courte histoire de ces dix territoires a été marquée par de nombreux troubles, ainsi que par la persistance d'un état de sous-développement malgré les fonds importants injectés par l'Afrique du Sud dans leurs économies. De fait, trois des quatre «Etats nationaux indépendants» ont récemment manifesté leur intention de réintégrer le giron de l'Afrique du Sud, l'exception étant le Bophuthatswana auquel d'importantes ressources minières, en particulier de platine, valent une certaine prospérité et qui se sent plus d'affinités avec l'Etat voisin du Botswana, peuplé par la même ethnie.

Sur le plan **économique**, l'institution de l'Apartheid visait à prémunir les Blancs contre la concurrence d'une main-d'oeuvre noire abondante et bon marché. En 1942 fut posé le principe du «travail civilisé» (sous-entendu blanc) par opposition au «travail non civilisé», qui devait constituer le fondement idéologique d'une législation destinée à contrôler la vie économique des Noirs sous tous ses aspects. Cette législation a eu des effets pervers sur plusieurs plans. Elle a d'abord privé l'économie sud-africaine en général d'un potentiel considérable, à la fois sous l'angle de la production et de la consommation. Elle a ensuite institué un système qui condamnait l'Afrique du Sud à rester un pays à «deux vitesses économiques», avec des éléments dont les uns relevaient d'un stade avancé de développement et les autres du tiers monde. Elle a par ailleurs introduit au profit des Blancs des structures de type corporatiste qui leur offraient certes une protection contre la concurrence de tiers, mais les poussaient aussi à l'immobilisme. Elle a enfin paralysé l'esprit d'initiative des Noirs, désormais empêchés légalement d'en faire la démonstration dans la vie économique.

D'aucuns pourront prétendre que les modes de pensée des Noirs, influencés par des traditions tribales à la fois autoritaires (avec des chefs disposant de pouvoirs étendus) et égalitaires (au niveau des familles subordonnées à ces chefs), ne les prédisposaient pas à s'insérer dans les structures compétitives de l'économie de marché. Comme l'ont montré les auteurs du livre «The Solution» évoqué plus haut, il faut cependant se garder de généralisations, ainsi que l'atteste la prolifération explosive de petites entreprises, en particulier dans les secteurs du commerce de détail et des transports, depuis que les Noirs ont obtenu cette faculté vers la fin des années 80.

Les conséquences néfastes de l'Apartheid sur la bonne marche de l'économie sud-africaine conduisirent le gouvernement, dès le milieu des années 80, à prendre une série de mesures visant à éliminer les aspects les plus mesquins du système («petty apartheid»). D'importantes réformes furent annoncées en 1986, notamment l'abolition de la législation sur la résidence forcée, ainsi que la réintégration de millions de Noirs dans la citoyenneté sud-africaine. Ces mesures n'empêchèrent pas les troubles raciaux de se poursuivre en Afrique du Sud même, comme aussi la communauté internationale d'exercer des pressions toujours plus accrues sur ce pays. En particulier, le Congrès américain, en dépit du veto du Président Reagan, imposa en 1986 à l'encontre de l'Afrique du Sud de sévères sanctions économiques.

A l'impasse politique interne risquait ainsi de s'ajouter une impasse économique, même si les sanctions ont eu par ailleurs pour effet de galvaniser beaucoup d'énergies en Afrique du Sud même et d'y favoriser la création d'industries autonomes, notamment dans des domaines tels que les armements, la construction de véhicules, l'énergie nucléaire et la chimie du charbon. Il n'en reste pas moins que le taux de croissance réel du produit intérieur brut (PIB), après avoir atteint 5,5% en 1980, est tombé à 1,9% sur la moyenne des années 1980-1989, soit en deçà d'une progression démographique estimée à 2,5% par an durant la même période. C'est dire que le PIB par habitant a tendu à décroître ces dernières années.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ACTUEL

Le tournant annoncé par M. de Klerk le 2 février 1990 s'inscrit dans un contexte économique-social dont il importe d'analyser maintenant les principaux éléments. De par son courage à rompre avec un passé idéologique que son pays traînait désormais comme un boulet, M. de Klerk est parfois comparé à M. Mikhaïl Gorbatchev, le nouveau Président de l'URSS. Au nom du marxisme pour la première, de l'Apartheid pour la seconde, l'URSS et l'Afrique du Sud s'étaient en effet laissées entraîner dans une situation qui mettait en péril non seulement leurs structures existantes, mais les condamnait à terme à perdre la course au développement économique. S'il y a à cet égard une différence entre l'Afrique du Sud et l'URSS, c'est moins au plan de l'analyse de base que des conditions de départ qu'il faut la chercher. De l'avis général, l'économie planifiée a fait faillite en URSS et il s'agit d'y créer pour ainsi dire de toutes pièces un système d'économie de marché. L'économie sud-africaine en revanche — malgré le handicap des sanctions — témoigne d'une efficacité remarquable et dispose à un large degré des ingrédients nécessaires à son développement futur.

De manière objective, il faut reconnaître que la création, puis le développement d'un système économique avancé en Afrique du Sud (du type «premier monde») est imputable essentiellement au savoir-faire de la population de race blanche implantée dans ce pays. Parallèlement, il faut également reconnaître que l'essor évoqué ci-dessus n'a été rendu possible que par le recours à une main-d'oeuvre abondante et bon marché, qu'elle soit métisse comme dans la province du Cap, indienne comme au Natal, ou noire dans l'ensemble du pays. Il aurait en effet été exclu pour les quelque cinq millions de Blancs que compte aujourd'hui l'Afrique du Sud de faire fonctionner à eux seuls une économie de la taille de celle de ce pays.

Sur les quelque 11 millions de personnes recensées comme «économiquement actives» en Afrique du Sud en 1989, plus des deux tiers étaient de race noire et 18% seulement de race blanche, le solde se répartissant entre métis et indiens. Toute proportion gardée, il y a là un point commun avec la Suisse, qui a fait appel à une main-d'oeuvre étrangère pour assurer le développement de son économie dès les années d'après-guerre, à tel point que cette main-d'oeuvre intervient aujourd'hui pour près d'un quart de l'emploi total. Autre similitude, cette main-d'oeuvre indispensable est dépourvue de droits politiques dans les deux pays, avec une énorme différence cependant. La plupart des étrangers travaillant en Suisse ne revendiquent pas ces droits, alors que les non-Blancs d'Afrique du Sud font aujourd'hui de leur exercice l'une de leurs exigences primordiales.

Nonobstant ces similitudes entre le «modèle suisse» et le «modèle sud-africain», il existe par ailleurs des différences fondamentales entre eux. Même si elle présente des disparités souvent sensibles d'individu à individu, la répartition des revenus est relativement homogène en Suisse au plan des régions et des emplois. S'il existe dans ce pays des «poches» de pauvreté, elles n'ont dans l'ensemble qu'un caractère marginal. En Afrique du Sud en revanche coexistent des structures économiques dont les unes sont celles d'un pays avancé de type occidental et les autres du tiers, voire du quart monde. Les statistiques globales relatives au produit national brut par habitant tendent à occulter ces disparités. En 1987 par exemple, dernière année pour laquelle des statistiques comparables sont disponibles, celles-ci faisaient ressortir un revenu moyen par habitant de 1'890 dollars US pour les 33 millions d'habitants vivant à l'époque en Afrique du Sud, soit un chiffre très proche de ceux enregistrés par des pays comme la Malaisie (1'810 dollars), le Mexique (1'830 dollars) et la Pologne (1'930 dollars). D'un autre, ces 1'890 dollars de revenu moyen par habitant en Afrique du Sud étaient d'environ cinq à six fois supérieurs aux revenus d'autres pays africains comme le Kenya, le Ghana et le Nigeria, mais six à sept fois inférieurs à celui des pays avancés de l'OCDE.

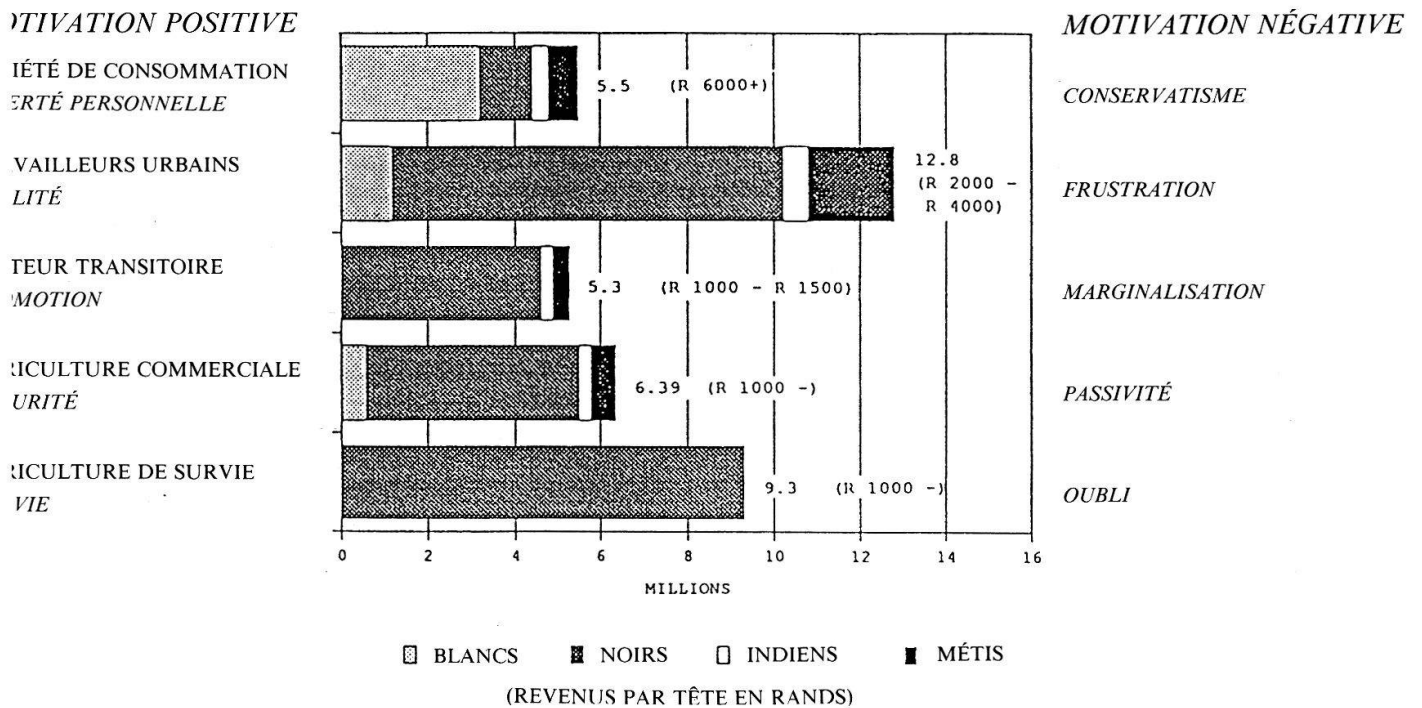
Il importe toutefois de noter ici que ces données sont de caractère purement statistique et qu'elles ne font pas ressortir ce que l'OCDE appelle la «parité du pouvoir d'achat», en d'autres termes le pouvoir d'achat effectif auquel correspond le revenu nominal. A cet égard, des distorsions considérables peuvent se produire en fonction des types d'économies pris en considération. A l'appui de cette assertion, notons que le produit national brut de l'Afrique du Sud était estimé en 1987 à un peu plus de 60 milliards de dollars US, tandis que celui de la Suisse s'élevait pour la même année à 171 milliards de dollars, soit un chiffre près de trois fois supérieur. Or, les cinq millions de Blancs que compte l'Afrique du Sud ont en moyenne un niveau de vie comparable à celui des 6,6 millions d'habitants de la Suisse; de surcroît, une partie au moins des 31 autres millions d'habitants de l'Afrique du Sud disposent d'un

pouvoir d'achat non négligeable. C'est dire que les comparaisons internationales en matière de revenu par habitant doivent être analysées avec circonspection, surtout lorsqu'elles portent sur des pays aux structures économiques dissemblables.

LA REPARTITION SOCIO-CULTURELLE

La constatation ci-dessus en amène une autre, en relation avec la répartition actuelle des 36 millions de Sud-Africains en fonction de leur **statut socio-économique**. Le tableau ci-après, qui se fonde sur des sources officielles, fait ressortir l'existence parmi cette population de cinq groupes dont l'analyse permet à la fois de mieux saisir les données du problème sud-africain tel qu'il se présente aujourd'hui et d'entrevoir les solutions qu'il appelle.

PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD 1990



L'agriculture de survie

Contrairement aux pays d'Europe où ce groupe est inexistant depuis l'aube des temps historiques, une partie de la population sud-africaine — plus de neuf millions de personnes au total — dépend encore de l'agriculture de survie. Ces neuf millions de personnes, exclusivement de race noire, vivent en dehors des circuits de l'économie d'échanges, pour ne pas dire de marché, et disposent d'un pouvoir d'achat extrêmement bas, de l'ordre de 200 à 300 dollars par an. Une grande partie d'entre elles vit dans les dix territoires autonomes dont elles constituent près des deux tiers de la population totale. Les membres de ce groupe demeurent attachés à des structures de caractère tribal qui leur assurent une identité, mais qui sont aussi une source d'antagonismes entre ethnies différentes. Ils sont par ailleurs pénalisés par une éducation déficiente, voire inexistante, ce qui rend difficile leur insertion dans une économie de marché.

L'agriculture commerciale

Dans l'échelle des revenus, le groupe suivant est celui de l'agriculture commerciale, qui englobe actuellement un peu plus de six millions de personnes, dont une très grande majorité de Noirs, mais aussi quelques centaines de milliers de Blancs et de Métis. L'agriculture commerciale constitue un secteur efficace qui parvient non seulement à couvrir l'essentiel des besoins alimentaires de l'Afrique du Sud, mais à dégager d'importants surplus pour l'exportation. Ce secteur, qui contribue à près de 10% du produit intérieur brut, repose à la fois sur des techniques sophistiquées (qui rappellent l'« agrobusiness » à l'américaine) et sur une main-d'oeuvre abondante (d'où une certaine ressemblance avec le système des plantations dans le sud des Etats-Unis avant la guerre de Sécession).

Certes, les travailleurs noirs et métis occupés dans ces exploitations agricoles, le plus souvent dirigées par des Blancs, ne sont pas des esclaves, mais ils restent de facto attachés à la terre qu'ils cultivent, d'où — et la comparaison vient d'un haut fonctionnaire blanc sud-africain — un statut qui rappelle celui des serfs dans l'Europe médiévale. Ce statut de dépendance a pour contrepartie un paternalisme souvent bienveillant de la part de leurs employeurs. Cette structure explique que si le revenu moyen à l'intérieur du groupe se situe entre 400 et 500 dollars par an, il accuse de grandes disparités entre les exploitants eux-mêmes et leur personnel. Géographiquement dispersés et peu organisés, les travailleurs agricoles sont restés jusqu'à présent relativement en marge des revendications politiques.

Le secteur de transition

Comme beaucoup d'autres pays dont une partie de l'économie relève encore du tiers monde, l'Afrique du Sud enregistre un déplacement de population en provenance des groupes de l'agriculture de survie et de l'agriculture commerciale, ce déplacement pouvant être motivé par des pressions démographiques ou par l'espoir d'un sort meilleur. Toute proportion gardée, ce phénomène présente des points communs avec le glissement du secteur primaire (agricole) vers le secondaire (industriel), puis vers le tertiaire (services) observé dans les pays dits aujourd'hui avancés, encore qu'il s'agisse en l'espèce moins du passage d'un type d'activité à un autre que de l'entrée dans les mécanismes de la vie

économique de gens qui s'en trouvaient jusqu'alors écartés. Cette sorte d'«initiation» peut s'avérer pénible, voire déchirante, dans la mesure où elle tend à couper ceux qui s'y prêtent de leurs racines tribales pour les lancer dans un monde souvent impitoyable. L'Afrique du Sud compte actuellement plus de cinq millions de personnes — presque exclusivement des Noirs — relevant de ce groupe aux contours assez flous. Du fait de leur accession à l'économie de marché, leur revenu nominal tend à dépasser 500 dollars par an, ce qui ne correspond pas forcément à une vie plus facile, mais comporte au moins l'espoir d'une promotion économique.

Le groupe des travailleurs urbanisés

Avec près de 13 millions de représentants, ce groupe est devenu numériquement le plus important en Afrique du Sud, dont il représente désormais plus du tiers de la population totale. Sa croissance a été particulièrement rapide durant les années 80 en raison d'éléments concomitants tels que l'industrialisation du pays et l'assouplissement des restrictions applicables à l'emploi des Noirs. Aujourd'hui, ce sont près de 60% de la population totale de l'Afrique du Sud qui sont urbanisés, dont la moitié relève du groupe dont il est question ici. Les travailleurs urbanisés participent pleinement à l'économie de marché, ce qui leur vaut un revenu annuel moyen de l'ordre de 1'000 à 2'000 dollars par tête, comparable à celui enregistré dans les pays en voie d'industrialisation d'Europe, d'Amérique et d'Asie, mais supérieur à celui de tout autre pays africain, sauf la Libye.

Ceux qui se rattachent à ce groupe disposent d'un minimum vital qui leur permet de porter leurs préoccupations au-delà des problèmes élémentaires de survie. C'est précisément cet élément qui est aujourd'hui la source de frustrations et de revendications pour les quelque 90% de non-Blancs dont se compose le groupe de travailleurs urbanisés. Après avoir accédé à un début de liberté économique, ils entendent désormais obtenir les droits politiques dont disposent les Blancs. Chez eux, les allégeances tribales tendent à s'estomper en faveur de ce que l'on pourrait qualifier de conscience à la fois de race et de classe. Le Congrès National Africain (ANC) dont M. Nelson Mandela est la figure de proue, a su polariser de telles aspirations, voire les transcender en ouvrant ses rangs à des personnes de toutes races, Blancs compris.

Il n'en demeure pas moins que la «clientèle» de l'ANC est en priorité composée de Noirs urbanisés, c'est-à-dire — on l'a vu plus haut — du segment socio-économique de la population sud-africaine dont la croissance est la plus rapide, ce qui donne à cette organisation un poids certain, même si elle ne peut pas prétendre être représentative de l'ensemble des Noirs d'Afrique du Sud. La nature de l'ANC éclaire aussi ses prises de position économique, notamment pour ce qui a trait à d'éventuelles nationalisations d'entreprises aujourd'hui en mains privées. Même si l'on peut sérieusement mettre en doute l'opportunité de telles nationalisations, notamment à la lumière des expériences désastreuses faites dans les économies planifiées, les motivations profondes de l'ANC en la matière méritent considération. Par le biais de l'accession des Noirs au pouvoir politique jusqu'à présent concentré entre les mains des Blancs, cette organisation vise aussi à détenir une partie au moins du pouvoir économique. Cette stratégie rappelle celle que les Afrikaners ont appliquée avec persévérance et en définitive avec succès après leur défaite militaire en 1902. Pour citer encore une fois «The Solution», le parti travailliste sud-africain (blanc) s'était lui aussi fait

entre les deux guerres l'avocat d'une politique de nationalisations, partant de l'idée que plus le gouvernement contrôlait d'entreprises, plus il serait en mesure d'y défendre les intérêts des travailleurs blancs.

La société de consommation

Au sommet, par le niveau de vie, de l'édifice socio-économique sud-africain, quelque 5,5 millions de personnes participent à la société de consommation telle qu'elle s'est développée en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Même si, en termes nominaux, leurs revenus moyens se situent sensiblement au-dessous de ceux enregistrés dans les pays les plus riches de l'OCDE, leur parité de pouvoir d'achat s'en rapproche. Les deux tiers environ de ce groupe sont des Blancs, mais il inclut plus d'un million de Noirs qui ont accédé aux attributs du bien-être matériel. Quelle que soit la couleur de leur peau, ces «nantis» ont en commun d'avoir un acquis matériel à défendre, face notamment aux prétentions d'autres groupes, ce qui est de nature à favoriser chez certains d'entre eux des réactions de conservatisme face aux développements politiques en cours.

UN DEFI DE BASE, DES ATOUTS, MAIS AUSSI DES HANDICAPS

Comment faire cohabiter ces cinq groupes dans un cadre politique unique qui les incorpore tout en sauvegardant à la fois leur identité et leurs droits démocratiques ? Voilà en bref le défi qu'il s'agit maintenant pour l'Afrique du Sud de relever : Deux phénomènes en cours sont de nature à en faciliter la solution.

Le premier réside dans la part croissante de la population totale de l'Afrique du Sud qui est intégrée à l'économie de marché : de 20% environ il y a une quinzaine d'années seulement, cette part est estimée aujourd'hui entre 40 et 50%. Il y a là l'un des leviers les plus puissants à l'abolition des vestiges de l'Apartheid en tant que frein à la croissance économique. Cela posé, il faut être conscient du fait que cette abolition ne mettra pas fin aux inégalités économiques telles qu'il en existe partout et qu'elle risque même de les rendre plus sensibles dans un premier temps. Nonobstant bien des illusions à ce sujet, le partage du pouvoir politique n'est donc pas — et l'histoire en témoigne — synonyme de l'accès au bien-être économique.

Quant au second phénomène, qui est concomitant au premier, c'est l'un des plus fascinants dont la scène économique sud-africaine soit actuellement le cadre. Il s'agit de la croissance du secteur dit «informel», qui correspond à l'économie «souterraine» en Europe. Ce secteur est constitué d'une multitude de petites entreprises engagées dans des activités telles que les transports par minibus, les réparations de toutes sortes, le commerce de détail, etc. Essentiellement gérées par des Noirs, ces entreprises contribuent actuellement à l'économie sud-africaine pour une part non négligeable que certains estiment proche de 20%. L'abolition des mesures restrictives touchant les activités économique pouvant être exercées par les Noirs a contribué au développement de ce secteur, parallèlement au recul de l'emploi dans les mines et dans l'agriculture. Le secteur informel permet à ceux qui y sont engagés de faire l'apprentissage de l'économie de marché et de s'intégrer progressivement à celle-ci. Il

constitue ainsi un facteur non négligeable de développement, ce qui explique l'attitude bienveillante des autorités à son égard, nonobstant le fait qu'il échappe par définition à l'appétit du fisc.

De source officielle, on reconnaît que le processus de démocratisation qui s'est engagé en Afrique du Sud ne pourra être mené à bien que s'il s'appuie sur une économie en expansion. Cela explique pourquoi le gouvernement de M. de Klerk attache une grande importance aux éléments économiques.

A cet égard, l'Afrique du Sud dispose d'atouts considérables, à commencer par les richesses de son sous-sol. Elle se place au premier rang mondial pour ses réserves de chrome, d'or, de platine, de manganèse et de vanadium, au deuxième rang pour les diamants, au troisième pour le nickel et les phosphates, au quatrième pour le charbon (près de 60 milliards de tonnes exploitables), le titane et le zinc. Ce n'est qu'en hydro-carbures qu'elle est mal lotie, encore qu'elle ait récemment découvert un important gisement de gaz naturel au large de Mossel Bay dans l'océan indien et qu'elle ait développé une technologie sophistiquée pour la transformation de charbon en pétrole. Bien que la moitié ouest du pays soit relativement aride, voire désertique, l'Afrique du Sud possède de riches terres agricoles permettant une large variété de cultures des régions tempérées (maïs, blé, fruits, vignes) et sub-tropicales (canne à sucre, coton, agrumes), ainsi que la production de viande, de laine (4e exportateur mondial) et de produits laitiers.

L'Afrique du Sud dispose par ailleurs d'infrastructures dignes d'un pays hautement développé, notamment en matière de transports, d'universités et de recherche (avec 21 universités comptant près de 300'000 étudiants, dont un tiers de Noirs), d'équipements hospitaliers, etc. Elle peut enfin faire état d'une base industrielle impressionnante à l'échelle de l'Afrique et non négligeable à celle de bien des pays avancés avec, par exemple, une production d'électricité qui dépasse 140 milliards de kwh (Allemagne : 420 milliards/Suisse : 60 milliards) et une production d'acier avoisinant 9 millions de tonnes (Grande-Bretagne : 15 millions/France : 17 millions).

Malgré tous ces atouts, l'expansion de l'économie sud-africaine se heurte à d'importants obstacles. L'un de ses handicaps les plus sérieux consiste dans le manque de capitaux extérieurs, notamment en raison des sanctions infligées à ce pays. Pour l'instant, celui-ci doit non seulement financer sa croissance par ses propres ressources, mais il est même devenu un exportateur net de capitaux. Tant que ces sanctions restent en vigueur, l'Afrique du Sud aura beaucoup de peine à atteindre un taux de croissance réelle de son économie supérieur à 2% l'an. Sans être désastreux, ce chiffre est néanmoins préoccupant puisqu'il est inférieur à une croissance démographique estimée à 2,5% pour l'ensemble de la population et à 3,2% pour la population noire. Deux éléments sont cependant susceptibles de modifier cet environnement démographique : l'un réside dans la diminution de la natalité en liaison avec l'urbanisation croissante de la population noire, l'autre dans le spectre du sida qui projette son ombre sur un nombre en augmentation rapide de séropositifs et qui menace d'entraîner à terme de véritables hécatombes dans certaines couches de la population encore peu sensibilisée à une telle menace.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique du Sud dispose encore d'une marge notable en matière d'expansion démographique. Le frein ne réside pas ici dans le manque d'espace ou de ressources naturelles, mais bien dans la pluviométrie qui ne permettrait pas à ce pays de

couvrir les besoins vitaux de plus de 80 millions d'habitants. Certes, avec 36 millions aujourd'hui, on est encore loin de ce plafond, mais l'Afrique du Sud a vu sa population doubler depuis les années 50 et les projections laissent entrevoir une progression à 45 millions d'ici à l'an 2000.

Un autre souci majeur a trait à l'éducation. Dans l'absolu, l'Afrique du Sud peut faire état de chiffres tels qu'une population scolaire de quelque huit millions d'élèves de tous niveaux, dont six millions de Noirs, ainsi qu'un taux d'alphabétisation proche de 80%. Le niveau de cette éducation laisse cependant souvent à désirer, notamment dans la population noire, ce qui constitue un autre frein au développement et, parallèlement, ne facilite pas le processus de démocratisation évoqué ci-dessus. Dans cette optique, il ne faut pas s'attendre à ce que l'Afrique du Sud puisse devenir de sitôt l'émule de «petits dragons» d'Extrême-Orient comme la Corée ou Taïwan, dont elle n'a ni l'homogénéité, ni les traditions culturelles, ni encore le niveau moyen d'éducation.

En revanche, et ce sera là notre conclusion, la réussite du processus de démocratisation entamé par M. de Klerk devrait permettre à l'Afrique du Sud — dégagée des hypothèques politiques qui la pénalisent — de jouer enfin dans la partie australe de ce continent un rôle à la mesure de son potentiel économique et de devenir un élément moteur du développement encore souvent embryonnaire de cette région du monde.